

Fiche de Sécurité et de Santé

Kemet

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société

- 1.1. Nom du produit : **Pâte de diamant Kemet, type L**
- 1.2. Utilisations identifiées : Secteur d'utilisation :
[SU3] Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
[SU0] Autres
[PC0] Autres
- 1.3. Fournisseur : Kemet Europe B.V.
Oude Moerstraatsebaan 110
NL- 4614 RS Bergen op Zoom
Tél. +31 164 - 271700
Fax +31 164 - 243603
info@kemet-europe.com
www.kemet-europe.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence : Centre anti-poison, Belgique : +32 70 245 245
Ditto, France : +33 (0) 1 45 42 59 59

02. Composition/Informations sur les composants

2.1. Classification de la substance ou du mélange: Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP)

Danger principal : Aucun danger important

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Aucun danger important

2.3. Autres dangers

Evaluation PBT/vPvB n'est pas disponible comme une évaluation de l'innocuité des produits chimiques n'est pas requis ou n'a pas été réalisée.

Peut provoquer une légère irritation aux yeux temporaire ou une lésion oculaire à cause du caractère abrasif de la pâte.

03. Identification des dangers

3.2. Mélanges

Composants dangereux :

67/548/CEE / 1999/45/CE

| Nom chimique | Index no. | No. CAS | No. CE | REACH - No. d'enregist. | Conc. (%w/w) | Classification | M-facteur |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------------|--------------|----------------|-----------|
| Diamant synthétique | | 7782-40-3 | 231-953-2 | | 10-20% | | |

| Nom chimique | Index no. | No. CAS | No. CE | REACH - No. d'enregist. | Conc. (%w/w) | Classification | M-facteur |
|--------------------------------|-----------|------------|-----------|-------------------------|--------------|----------------|-----------|
| Glyceryl Tricaprylate/ Caprate | | 73398-61-5 | 277-452-2 | 01-2119492306-35 | 50-60% | | |
| Diamant synthétique | | 7782-40-3 | 231-953-2 | | 10-20% | | |

Pas une substance ou un mélange dangereux selon le Directive (CE) No. 1272/2008.
 Cette substance n'est pas classée comme dangereux selon la directive 67/548/CEE.

Description :

Pas une substance ou un mélange dangereux selon le Directive (CE) No. 1272/2008.
 Cette substance n'est pas classée comme dangereux selon la directive 67/548/CEE.

04. Premiers secours

4.1. Descriptions des premiers secours

| | |
|-----------------------|--|
| Inhalation | : Consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | : Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin. Peut provoquer une irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | : Peut provoquer une irritation de la peau. Laver à l'eau et au savon. |
| Ingestion | : NE PAS FAIRE VOMIR. (Se) rincer abondamment la bouche. Boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|----------------------|---|
| Inhalation | : L'inhalation peut provoquer une toux, une douleur dans la poitrine ou une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec la peau | : Contact prolongé peut provoquer une rougeur, irritation et la sécheresse. |
| Ingestion | : L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. |

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|--|
| Inhalation | : Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. |
| Contact avec les yeux | : Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. |
| Contact avec la peau | : Laver à l'eau et au savon. |
| Ingestion | : NE PAS FAIRE VOMIR. Boire 1 à 2 verres d'eau |
| Informations générales | : Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit). Laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |

05. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

Utiliser en fonction des besoins : Dioxyde de carbone (CO₂), produit chimique sec, mousse.
Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de vapeurs toxiques et de la poussière en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration autonome.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante de la zone de travail. Balayer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer l'endroit du déversement avec un détergent.

Nettoyer la zone du déversement avec beaucoup d'eau.

Transférer dans des récipients appropriés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubriques 2, 7, 8 et 9 pour de plus amples informations.

07. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et les conditions de stockage

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le récipient d'origine.

Ne PAS laisser geler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisez comme fourni. Seulement pour l'utilisation comme lubrifiant pour travail de métaux/liquide de refroidissement dans des applications industrielles.

Conditionnement approprié

Récipients en plastique.

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Assurer une ventilation suffisante de la zone de travail.

8.1.1. Contrôles de l'exposition

| | WEL 8-h limite, ppm | WEL 8-h limite, mg/m ³ |
|---|---|---|
| Diamant abrasive (Diamant synthétique) | WEL 15 min limite ppm : | WEL 15 min limite mg/m ³ : |
| | WEL 8-h limite mg/m ³ total : 10 | WEL 15 min limite mg/m ³ total : - |
| | Poussière inhalable : | Poussière inhalable : |
| | WEL 8-h limite mg/m ³ total : 4 | WEL 15 min limite mg/m ³ total : - |
| | Poussière respirable : | Poussière respirable : |

WEL = Workplace Exposure Limit (Limite d'exposition professionnelle)

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation suffisante de la zone de travail.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité. Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de protection anti-éclaboussures, fabriquées et testées conforme EN 166.

Protection de la peau - Protection des mains

Utiliser des gants résistant aux produits chimiques conforme EN 374. La conformité et la durabilité des gants dépendent de matériel et de durée de contact.

Protection respiratoire

Normalement pas nécessaire. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

09. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------------|---|
| État | Pâte |
| Couleur | Divers, selon la graduation |
| Odeur | Légère |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | Ne s'applique pas |
| Point de fusion | Données non disponibles |
| Point d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | Données non disponibles |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Limites d'inflammabilité | Données non disponibles |
| Pression de vapeur | Ne s'applique pas |
| Densité de vapeur | Ne s'applique pas |
| Densité relative | 1.05 g/ml environ |
| Solubilité dans l'eau | Données non disponibles |
| Coefficient de partage | Données non disponibles |
| Température d'auto-ignition | Données non disponibles |
| Viscosité | 50 x 10 ⁻⁶ m ² /s @ 40 °C (ISO 3104/3105) |
| Propriétés explosives | Données non disponibles |
| Propriétés oxydantes | Données non disponibles |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Conductivité | Données non disponibles |
| Tension de surface | Données non disponibles |
| Groupe de gaz | Ne s'applique pas |
| Teneur en benzène | Données non disponibles |
| Teneur en plomb | Données non disponibles |
| COV (composants organiques volatiles) | Ne s'applique pas et. |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble |

10. Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Aucun prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ne se décompose pas si stocké et utilisé conformément aux recommandations.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Ne laissez pas le produit geler. Protéger du rayonnement solaire direct.

Conserver à l'écart de la chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Combustion incomplète provoque des vapeurs toxiques ou nocives, y compris le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe :

Aucune donnée disponible sur ce produit.

Sensibilisation

Peut provoquer une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

PEUT IRRITER LES YEUX.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun effet de sensibilisation signalé.

Exposition répétée ou prolongée

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation de la peau et des membranes muqueuses.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

Coefficient de partage

Pâte de diamant Kemet, type L : Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT/vPvB n'est pas disponible comme une évaluation de l'innocuité des produits chimiques n'est pas requis ou n'a pas été réalisée.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet néfaste connu pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Répartition du numéro EWC doit être conforme au Catalogue Européen des Déchets et doit être effectuée en accord avec une société d'élimination des déchets EA-autorisée.

Informations générales

Peut être incinéré si conforme aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

07 06 04* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

07 06 99 Déchets non spécifiés ailleurs

12 Déchets provenant de la mise en forme et du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques

13 01 10 Huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

13 01 11 Huiles hydrauliques synthétiques

13 02 05 Huiles moteurs, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

15 01 05 Emballages composites

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

15 Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection non spécifiés ailleurs

Élimination du conditionnement

Les récipients vides peuvent être envoyés à la décharge après nettoyage, s'ils sont conformes aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

Autres informations

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission. Regulation (EC) No 1907/2006 REACH, Regulation (EC) No 1272/2008 CLP. The Health and Safety at Work Act 1974. Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité n'a pas été réalisée.

Autres informations

WGK 1

16. Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants

13 – Méthodes d'élimination

15 – Informations supplémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.